

PROGRAMME DE FORMATION

Psychiatrie d'urgence, soins spécifiques en urgence psychiatrique

Votre contact

Tél : 05.49.28.32.00
Mail : inscription@cerf.fr

Durée

5.00 jour(s)
35:00 heures

Public

Tout personnel médical, paramédical, social et éducatif confronté à l'éventualité de l'urgence en psychiatrie.

Participants

Mini : 6 p. Maxi : 15 p.

Objectifs de la formation

Définir les concepts d'urgence et de crise en psychiatrie.

Identifier les différentes situations relevant de l'urgence en psychiatrie afin d'adapter ses comportements aux situations rencontrées.

Programme

Le concept d'urgence en psychiatrie.

Urgence et crise : définitions, différences.

L'accueil et l'abord du patient (rôle, responsabilité, diagnostic).

Les différentes situations d'urgences psychiatriques : clinique et conduite à tenir (le sujet confus, choqué, anxieux, déprimé, suicidaire, alcoolisé, mutique, délirant, maniaque, agressif, violent...).

Cas concrets.

Construire l'entretien en urgence psychiatrique.

Méthodes et supports

" Apports théoriques. Études de cas. Mises en situations pratiques. Échanges. "

Prérequis

Aucun

Modalités de positionnement et d'évaluation :

- en amont de la formation un questionnaire de positionnement est adressé au futur stagiaire afin d'apprécier à la fois ses acquis, ses besoins et ses attentes ;
- au début de la formation, les réponses à ce questionnaire sont le point de départ d'un travail de mise en commun autour des pratiques et attentes des participants ;
- au cours de la formation, de nombreux exercices, études de cas ou mises en situations permettent aux apprenants d'assimiler les savoirs et savoir-faire et au formateur d'appréhender, à l'aide d'indicateurs, si ces savoirs et savoir-faire sont à la fois acquis (ou en cours d'acquisition) et correctement mis en œuvre par les personnes formées.
- en fin de formation les participants sont invités à compléter une fiche « évaluation » leur permettant d'exprimer leurs appréciations et de faire état de leurs acquis vis-à-vis de l'action de formation.

A l'issue de la formation, CERF FORMATION délivrera, en fonction notamment des retours sur l'évaluation des acquis, une attestation de fin de formation.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Les aménagements du dispositif pédagogique utiles à la compensation du handicap seront étudiés sur demande par notre référent handicap (referenthandicap@cerf.fr), en liaison avec le Centre Ressource Formation Handicap.

Tous nos locaux sont accessibles aux PMR.